

## Label Protection des Océans soumis à (au moins) 5 pratiques

1 Installer des fontaines à eau dans la ville : elles permettent que chacun puisse boire sans acheter une bouteille d'eau, en réutilisant sa bouteille d'eau vide ou sa gourde. Chaque fontaine représente ainsi une économie de plusieurs milliers de tonnes de déchets. Il faut savoir que chaque année en France nous consommons 18 milliards de bouteilles en plastique.

2 Limiter l'usage du plastique à usage unique dans l'espace public. Privilégier les emballages biodégradables. Veiller à ce que les commerçants de la commune privilégient le sac en papier ou la paille en métal, les couverts en bois pour les glaces ou les repas à emporter. Cuillères, pailles, sac en plastique : Ces plastiques ne se recyclent pas. On les retrouve couramment dans la nature et donc ensuite dans l'eau, la bière, le miel, les huîtres, les moules mais aussi dans le ventre des poissons, des oiseaux ou même des cervidés. Cela a pour conséquence que chacun d'entre nous ingérerait aujourd'hui 5 grammes de plastique chaque semaine, soit le poids d'une carte bleue.

3 Installer des cendriers dans tous les espaces publics : parkings, places, rues... Un mégot pollue 500 litres d'eau et met deux ans à se dégrader.

4 Soutenir des associations qui organisent des ramassages bénévoles de tous les déchets sauvages sur les berges, plages, dans les parcs, les forêts et les champs, aussi souvent que nécessaire avec pour objectif de ne plus jamais en faire.

5 La commande publique : Éviter les objets et emballages en plastique à usage unique (vaisselles, bouteilles, etc.). Favorisation du vrac pour les cantines.

6 Diminution des gaz à effets de serre par tous les moyens connus : achat de nouveaux véhicules sans essence (gaz, électricité, hydrogène). Transition vers une chaleur renouvelable (solaire thermique, biomasse, géothermie) et une énergie propre (éolien, solaire photovoltaïque, bio- méthanisation).

7 Vers une mobilité douce : Gratuité des transports en commun. Parkings gratuits mis à disposition pour le covoiturage. Développement des pistes cyclables.

8 Les cantines de votre commune se fournissent chez des producteurs locaux bio. Même s'il n'est pas fiable à 100 % le bio par la permaculture échappe très largement aux herbicides, pesticides et au gaspillage de l'eau. L'élevage bio obéit également à des normes respectueuses de la biodiversité.

9 Vous prenez des arrêtés anti-pesticides. Les Maires étant légitimes à intervenir pour protéger leur population le collectif des maires anti-pesticides met son modèle d'arrêté à disposition de toutes les communes qui souhaitent agir en ce sens.

10 Si vous avez une station d'épuration demander l'incinération des boues. Elles contiennent les fibres synthétiques de nos vêtements passés en machine. Refuser que ces boues soient épandues et deviennent du compost pour les terres agricoles. Une étude récente estime que 230 millions de tonnes de plastique sont épandues en Europe, chaque année, sur les terres agricoles. **« Ensemble protégeons les Océans. »**



Anne Beaugé / Navigatrice